SYNTHESE DES ENTRETIENS AVEC LES SIX MUNICIPALITES CONCERNEES PAR

L’IMPLANTATION DU PARC EOLIEN « SUD CREUSOIS »

Intérêt des municipalités, porté aux éoliennes

Sur les 6 municipalités avec lesquelles nous avons tenu des réunions, il est à noter que pour tous ces entretiens le ou la Maire était présent (e) . Deux nous ont parus fortement intéressés par l’implantation d’éoliennes sur leur commune, au point de souhaiter la mise en place d’un maximum de machines .Deux ne se sont pas prononcées comme étant favorables mais laissant sous-entendre qu’ils ne s’opposeraient pas, voir collaboreraient au projet . Les deux dernières se réfugiant derrière un sentiment de passivité devant un promoteur « tout puissant » et un état, pour l’instant, favorable à l’éolien .

Participation des municipalités au projet

La « manne » pécuniaire liée aux éoliennes, dans la quasi-totalité des cas, semble la bienvenue et l’emporte sur les gènes visuelles et sonores que de telles installations occasionnent aux riverains compte tenu de la configuration de la zone d’implantation définie par EDF R . La dégradation de la biodiversité, la destruction des paysages devenus patrimoniaux et la minoration de la valeur des biens immobiliers, n’ont aucune incidence sur les prises de positions . Cet apport financier, même si il peut être perçu comme un élément de confort de gestion pour nos élus, participe à l’augmentation de la dotation par habitant et se substituera à des aides ou autres subventions administratives .

Utilité de l’éolien en France

Nous avons été étonnés de constater que presque toutes les municipalités nous approuvent ou du moins ne nous démentent pas, lorsque que nous avançons que la transition énergétique, en matière de production d’électricité, n’a aucune raison d’être en France compte tenu que 85% de notre production est entièrement décarbonée ( nucléaire et hydroélectricité ) . La France étant un modèle de vertu en Europe et dans le monde pour la faible émission de gaz à effet de serre pour la production d’électricité et du coût très bas payé par les utilisateurs .

Information et consultation des administrés

Dans l’organisation de notre démocratie un Maire et ses conseillers n’ont pas à faire approuver par les administrés un projet qu’ils soumettent aux voix de leur conseil municipal . Cependant pour certains projets comme l’implantation d’un parc éolien qui porte atteinte de manière très importante à la qualité de vie de beaucoup d’administrés voir à leur santé physique et mentale, il serait pourtant impératif et citoyen de recueillir l’avis des habitants .

Dans la totalité des communes, souvent sous prétexte de la faible densité de population qui favoriserait la circulation de l’information de manière naturelle par le bouche à oreille, aucune information sur l’avancement du projet n’a jamais été organisée . Pour les communes qui distribuent un bulletin municipal, des encarts ont parfois étés publiés mais jamais de dossier développant les avantages et les inconvénients de telles implantations industrielles . Même si les Mairies ne nous ont pas dit qu’ils étaient contre une consultation, une seule nous a indiqué réfléchir à un moyen de demander l’avis des habitants . Nous avons appris que lors d’une réunion informelle du conseil municipal il a été décidé qu’il n’y aurait pas de consultation populaire .

Conclusion

Par manque d’information les habitants n’apportent pas trop de crédit à un projet dont ils pensent à tort que si il avançait, leurs Maire les en informeraient .

Par cette absence d’information, la plupart des élus se retranchent derrière le fait qu’ils ne notent que peu de remontées négatives de la part de leurs administrés et en concluent que le projet n’est pas désapprouvé par les habitants .

Cette situation de non-dit, consciencieusement entretenue par le promoteur, lui permet d’avancer sereinement en promettant des réunions d’information aux habitants dès que le projet sera mieux défini . L’expérience prouve que l’information est dispensée lorsque le projet en est au dépôt du permis de construire .